



**PRÉFET
DU FINISTÈRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination des politiques
publique et de l'appui territorial
Bureau de la coordination**

ARRÊTÉ PRÉFECTORAL DU 31 OCTOBRE 2024
PORTANT MODIFICATION DE L'ARRÊTÉ PRÉFECTORAL N°29-2024-04-04 DU 4 AVRIL 2024
PORTANT COMPOSITION DE LA COMMISSION LOCALE DE L'EAU DU SCHÉMA
D'AMÉNAGEMENT ET DE GESTION DES EAUX DE LA BAIE DE DOUARNENEZ

Le préfet du Finistère,
Chevalier de la Légion d'honneur,
Officier de l'ordre national du Mérite

- VU le Code de l'environnement et notamment ses articles L212-3 à L212-11 et R212-26 à R212-48 (Livre II, Titre 1) ;
- VU le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) du bassin Loire Bretagne, approuvé par le préfet coordonnateur du bassin Loire Bretagne le 18 novembre 2015 ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 2010-0725 du 19 mai 2010 fixant le périmètre du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez ;
- VU l'arrêté préfectoral n° 29-2024-04-04-0004 du 4 avril 2024 portant composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez .
- VU la proposition du président de l'Association des maires et des présidents d'Établissements publics de coopération intercommunale du Finistère;

Considérant qu'il y a lieu de modifier la composition de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez pour tenir compte de cette nouvelle désignation,

SUR proposition du secrétaire général de la préfecture du Finistère

ARRÊTE :

Article 1 : L'article de l'arrêté préfectoral 29-2024-04-04-0004 du 4 avril 2024 susvisé est modifié ainsi qu'il suit :

Au 1°) Les mots suivants

«

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	M. Joël BLAIZE, vice-président M. Paul DIVANAC'H, vice président Mme Annie KERHASCOËT, conseillère communautaire
--	--

«

sont remplacés par les mots

«

Communauté de communes Pleyben-Châteaulin-Porzay	M. Joël BLAIZE, vice-président Mme Annie KERHASCOËT, conseillère communautaire M. Alain PENNOBER, conseiller communautaire
--	--

«

A l'article 4, après les mots

« - un représentant du service départemental de l'Office français de la biodiversité »

sont ajoutés les mots

« - un représentant de l'association Bretagne vivante »

Article 2 : Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs du département du Finistère et la liste des membres de la commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez est mise à disposition du public sur le site Internet www.gesteau.eaufrance.fr

Article 3 : Le secrétaire général de la préfecture du Finistère, la sous-préfète de Châteaulin et le président de la Commission locale de l'eau du schéma d'aménagement et de gestion des eaux de la baie de Douarnenez sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Quimper, le 31 octobre 2024

Pour le préfet,
le secrétaire général de la préfecture,

signé

François DRAPÉ